Reprise des Célébrations.

Les règles données par le Diocèse de Lyon en lien avec les Autorités.

**La règle n°1:**

chaque fidèle ne doit avoir personne à moins d’un mètre de lui, dans toutes les directions : devant, derrière, et sur les côtés. Cette règle ne vaut pas pour la famille

**La règle n°2 : le port du masque obligatoire**

tout le monde doit porter un masque : les célébrants et les fidèles. Personne ne peut être admis dans l'église sans disposer d'un masque.

**La règle n°3**: **la désinfection des mains obligatoire** pour tous à l'entrée de l'église

**La règle n° 4** : **un responsable identifié de la régulation** de l'entrée et de la sortie de l'église afin de ne créer aucun attroupement qui est également garant du nombre de personnes à l'intérieur de l'église.

 